

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



Initiée par



CASINO, GUICHARD-PERRACHON

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON



Le présent document relatif aux autres informations de la société Casino, Guichard-Perrachon a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 22 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'Instruction de l'AMF n°2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Casino, Guichard-Perrachon sur les actions ordinaires de la société Cnova N.V., visée par l'AMF le 22 décembre 2016 sous le numéro 16-600, en application d'une décision de conformité du 22 décembre 2016 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires de ce document ainsi que de la note d'information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Casino, Guichard-Perrachon (<http://www.groupe-casino.fr/>), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Casino, Guichard-Perrachon

1, Cours Antoine Guichard
42000 Saint-Étienne
France

JPMorgan Chase Bank, N.A.

14, Place Vendôme
75001 Paris
France

Conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRESENTATION RESUMEE DE L'OFFRE	3
2	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR.....	5
2.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR.....	5
2.1.1	<i>Introduction.....</i>	5
2.1.2	<i>Dénomination sociale.....</i>	5
2.1.3	<i>Forme juridique, siège social et droit applicable.....</i>	6
2.1.4	<i>Registre du Commerce et des Sociétés</i>	6
2.1.5	<i>Constitution</i>	6
2.1.6	<i>Durée.....</i>	6
2.1.7	<i>Objet social</i>	6
2.1.8	<i>Exercice social</i>	6
2.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR.....	6
2.2.1	<i>Capital social</i>	6
2.2.2	<i>Répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur.....</i>	7
2.2.3	<i>Cession et transmission d'action.....</i>	7
2.2.4	<i>Droits et obligations attachés aux actions</i>	7
2.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DE L'INITIATEUR	7
2.3.1	<i>Direction et conseil d'administration de l'Initiateur.....</i>	7
2.3.2	<i>Commissaires aux comptes et collègue des commissaires aux comptes.....</i>	10
2.4	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 30 NOVEMBRE 2016.....	10
2.5	EVENEMENTS RECENTS ET LITIGES SIGNIFICATIFS	12
2.5.1	<i>Éléments liés à l'Offre présentée par Casino sur les actions Cnova.....</i>	12
2.6	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'INITIATEUR	12
2.6.1	<i>Informations financières sélectionnées</i>	12
2.6.2	<i>Etats financiers.....</i>	13
2.7	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR	13
3	AUTRES COMMUNIQUEES DE PRESSE ET INFORMATIONS DIFFUSES DEPUIS LA PUBLICATION DES RESULTATS SEMESTRIELS	13
4	PERSONNES RESPONSABLES.....	17
4.1	NOM ET FONCTIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A CASINO	17
4.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A CASINO	17

1 PRESENTATION RESUMEE DE L'OFFRE

En application du titre III du livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, Casino, Guichard-Perrachon¹, société anonyme au capital de 169 825 403,88 euros dont le siège social est sis 1 cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Étienne (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Étienne sous le numéro 554 501 171, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (l'« **Initiateur** » ou « **Casino** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de Cnova N.V., société anonyme de droit néerlandais dont le capital en actions émises et en circulation s'élève à 42 670 639,90 euros à la date de la Note d'Information, dont le siège social est sis Schiphol Boulevard 273, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce néerlandais sous le numéro 60776676, (« **Cnova** » ou la « **Société** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN NL0010949392 (code mnémonique CNV) et sur le NASDAQ, d'acquérir la totalité de leurs actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,05 EUR (les actions ordinaires de Cnova étant ci-après définies les « **Actions** ») aux conditions et selon les modalités précisées ci-après, à un prix en euros par Action équivalent à 5,50 USD converti au taux de change euro/USD relevé sur l'index WM/Reuters vers 17 heures (heure de Paris) le jour ouvré suivant la clôture de l'offre, arrondi au millième d'euro inférieur, étant précisé que le montant global versé au titre de chaque ordre d'apport sera arrondi au centime d'euro immédiatement inférieur² (cette offre étant désignée ci-après « l'**Offre** » et, conjointement avec l'offre publique d'achat distincte et concomitante faite aux Etats-Unis à des résidents américains au prix de 5,50 USD par Action, les « **Offres** »).

Dans le cas où, à l'issue des Offres, Casino et ses filiales détiendraient au moins 95 % des Actions émises et en circulation (*geplaatst en uitstaand gewoon kapitaal*), alors Casino, agissant seule ou de concert avec ses filiales, se réserve la possibilité de mettre en œuvre dans les trois mois suivant la clôture des Offres une procédure de retrait (*uitkoopprocedure* ou *statutory buy-out*) conformément à l'article 2:92a ou 2:201a du Code civil néerlandais (désignée ci-après « **Retrait Obligatoire** ») et/ou une procédure de rachat (*takeover buyout*) conformément à l'article 2:359c du Code civil néerlandais (désignée ci-après « **Rachat** », et, conjointement avec le Retrait Obligatoire, un « **Retrait** ») afin d'acquérir les Actions non apportées aux Offres et non détenues par Casino et ses filiales ou Cnova, au prix qui sera déterminé comme équitable par le tribunal néerlandais compétent.

Ce prix équitable par Action correspond généralement au prix par Action proposé dans le cadre de l'offre ayant précédé le Retrait (dès lors que ce prix a été considéré comme équitable par l'expert indépendant), sauf si la situation financière ou commerciale de Cnova ou d'autres circonstances justifient un prix différent (y compris un prix inférieur, en raison du versement de dividendes, ou un prix supérieur) conformément, respectivement, à l'article 2:92a, alinéa 5, à l'article 2:201a, alinéa 5 ou à l'article 2:359c, alinéa 6 du Code civil néerlandais. En outre, dans le cas où, à l'issue des Offres, Casino et ses filiales détiendraient au moins 95 % des Actions émises et en circulation (*geplaatst en uitstaand gewoon kapitaal*) et au moins 95 % des droits de vote de Cnova, tout actionnaire minoritaire aurait la possibilité, dans un délai de trois mois à compter de la clôture des Offres, de saisir le tribunal néerlandais compétent, conformément à l'article 2:359d du Code civil néerlandais afin d'obtenir le rachat par Casino de ses Actions à un prix équitable qui serait déterminé par le tribunal néerlandais compétent, comme indiqué ci-dessus.

L'Offre s'inscrit dans le contexte du rapprochement, intervenu le 31 octobre 2016 (ci-après la « **Date du Rapprochement** »), entre Cnova Comércio Eletrônico S.A., une société anonyme de droit brésilien (*sociedade anônima*) désignée ci-après « **Cnova Brésil** » et jusqu'alors filiale de Cnova, et

¹ Casino est la société de tête du groupe Casino, acteur international de la distribution alimentaire, dont les actions sont cotées sur Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0000125585, contrôlée indirectement par M. Jean-Charles Naouri qui est également le Président-Directeur Général de Casino.

² Ce taux de change est plus précisément défini au paragraphe 3.4 de la Note d'Information.

Via Varejo S.A., une société anonyme de droit brésilien (*sociedade anônima*) désignée ci-après « **Via Varejo** », filiale de CBD, conformément à l'Accord de Rapprochement dont les principaux termes sont décrits au paragraphe 1.3 de la Note d'Information (le « **Rapprochement** » et, conjointement avec les Offres, les « **Opérations** »).

Bien que l'Offre soit techniquement ouverte à tous les détenteurs d'Actions, sous les réserves visées au paragraphe 3.8 de la Note d'Information, y compris les « *restricted stocks* » (« **RS** »), telles que décrites au paragraphe 2.2.4 de la Note d'Information, à savoir 344 507 048 Actions, l'Initiateur et les filiales suivantes qu'il contrôle exclusivement n'apporteront pas leurs Actions à l'Offre, à savoir (i) Companhia Brasileira de Distribuição, société anonyme de droit brésilien (*sociedade anônima*), dont le siège social est situé Avenida Brigadeiro Luiz Antônio, 3142, São Paulo, État de São Paulo, Brésil, immatriculée au CNPJ/MF sous le numéro 47.508.411/0001-56 (« **CBD** »), laquelle s'est engagée à ne pas apporter les Actions qu'elle détient (directement ou indirectement) à l'Offre comme indiqué ci-après, et (ii) Almacenes Éxito S.A., une société de droit colombien, dont le siège social est situé à Envigado, dans le département de Antioquia, Colombie, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 890900608-9 (« **Exito** »), qui ne souhaite pas apporter ses Actions à l'Offre. L'Initiateur s'engage à ne pas apporter, et prendra toutes les mesures nécessaires pour faire valoir ses droits contractuels et sociaux afin d'assurer que CBD et Exito n'apportent pas les Actions qu'ils détiennent à l'Offre. En conséquence, l'Offre ne visera en pratique que les Actions autres que celles détenues (directement ou indirectement) par Casino, CBD et Exito comme décrit ci-après.

L'Offre ne vise pas non plus les instruments suivants, qui ne sont pas des Actions :

- les 314 940 097 *special voting shares* détenues par une fondation (*stichting*) de droit néerlandais dénommée *Stichting Cnova Special Voting Shares* (la « **Fondation de Vote** ») décrite au paragraphe 2.1 de la Note d'Information, et qui ne peuvent être transférées, conformément aux termes gouvernant la Fondation de Vote et aux stipulations des *special voting shares* elles-mêmes, qu'à Cnova, et
- les 97 174 855 *special voting shares* et les 96 790 798 Actions de Préférence de Distribution acquises par Cnova en raison du Rapprochement, destinées à être annulées..

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun titre de participation, instrument financier ou droit donnant ou pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, à l'exception des Actions (y compris les RS) visées au paragraphe 2.2.4 de la Note d'Information), les *special voting shares* décrites au paragraphe 2.1 de la Note d'Information, les « *deferred stock units* » (actions différées) (« **DSU** ») visées au paragraphe 2.2.4 de la Note d'Information, les Actions de Préférence de Distribution définies ci-dessous et en cours d'annulation.

L'Offre ne vise pas les DSU dès lors qu'ils ne sont pas cessibles mais vise, le cas échéant, le nombre maximum de 172 389 Actions nouvelles susceptibles d'être émises au bénéfice des titulaires de DSU régis par le Sous-Plan Qualifié Français (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.2.4 de la Note d'Information), en cas de décès de leur titulaire. L'Offre vise également la totalité des RS (qui sont des Actions soumises à des restrictions de transfert tel que décrit au paragraphe 2.2.4 de la Note d'Information), dont deux tiers seulement seront cessibles pendant la période d'Offre. En dehors de ces Actions et des RS, aucune action nouvelle ne peut être émise au titre des DSU et plus généralement de l'*Omnibus Incentive Plan* (tel que défini ci-dessous) avant le 19 novembre 2018. Les modalités d'émission des Actions au titre du Sous-Plan Qualifié Français et la cessibilité des RS sont décrites au paragraphe 2.2.4 de la Note d'Information.

L'Offre vise donc un nombre total maximum de 35 742 321 Actions, à savoir (i) les 344 507 048 Actions existantes (y compris les RS), (ii) diminuées des 308 937 116 Actions détenues par l'Initiateur et les filiales qu'il contrôle et avec lesquelles il agit de concert (à savoir CBD et Exito), (iii) augmentées des 172 389 Actions résultant le cas échéant des DSU régis par le Sous-Plan Qualifié Français.

JPMorgan Chase Bank, N.A., agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Paris (« **J.P. Morgan** »), en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le projet de note d'information auprès de l'AMF le 6 décembre 2016. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, J.P. Morgan, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur concernant l'Offre.

Casino lance également une offre publique d'achat distincte et concomitante aux Etats-Unis sur toutes les Actions détenues par des résidents américains (« **l'Offre Américaine** »), à un prix de 5,50 USD par Action, à tous les porteurs d'Actions domiciliés aux Etats-Unis d'Amérique (les « **Actionnaires Américains** »). Les Actionnaires Américains ne pourront apporter leurs Actions qu'à l'Offre Américaine.

L'Offre Américaine est faite aux Etats-Unis, où se situe le NASDAQ, marché de cotation principal des Actions. Elle est, selon la réglementation qui lui est applicable, d'une durée au moins égale à 20 jours de négociation, centralisée et les ordres d'apport sont révocables pendant la durée de l'Offre Américaine et jusque, y compris, le jour de la clôture. Afin d'offrir aux actionnaires apportant leurs titres aux deux Offres un traitement équivalent (ce qui est notamment exigé par la réglementation américaine), par dérogation aux articles 233-1 1° et suivants du Règlement Général de l'AMF et comme plus amplement décrit dans la section III de la Note d'Information, l'Offre (i) aura une durée de 22 jours de négociation, (ii) sera centralisée par Euronext Paris et (iii) les ordres d'apport seront révocables à tout moment jusque, et y compris, au jour de la clôture de l'Offre.

Les titulaires d'Actions non domiciliés en France ou aux Etats-Unis pourront apporter leurs Actions à l'Offre pour autant que les lois et règlements qui leur sont applicables les y autorisent et sous leur responsabilité, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 3.8 de la Note d'Information.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la note d'information établie par l'Initiateur ayant reçu le visa de l'AMF n°16-600 en date du 22 décembre 2016 disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de l'Initiateur (www.casino-groupe.com), et qui peut être obtenue sans frais auprès J.P. Morgan 14, Place Vendôme - 75001 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, J.P. Morgan, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre agissant pour le compte de l'Initiateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

2 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Introduction

Les informations présentées ci-après ont fait l'objet d'une sélection. De plus amples informations sur l'Initiateur sont disponibles dans le document de référence 2015 de Casino, Guichard-Perrachon qui est disponible sur le site internet de l'Initiateur (https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/06/CASINO_DRF_2015_MEL.pdf). Les états financiers consolidés annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les comptes consolidés semestriels relatifs au premier semestre clos le 30 juin 2016 établis selon les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration peuvent être consultés sur le site internet de l'Initiateur.

2.1.2 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est Casino, Guichard-Perrachon .

2.1.3 Forme juridique, siège social et droit applicable

Casino est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé 1, Cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Etienne (France).

2.1.4 Registre du Commerce et des Sociétés

Casino est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 554 501 171.

2.1.5 Constitution

Casino a été constituée sous forme de société anonyme en 1920.

2.1.6 Durée

La durée de la société prendra fin le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou prorogation de cette durée.

2.1.7 Objet social

Casino a pour objet :

- La création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits alimentaire ou non ;
- La prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes les marchandises utiles à leur exploitation ;
- La vente en gros de toutes les marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers notamment à la commission et la prestation de tous services à ces tiers ;
- Et d'une façon général, toutes opérations commerciales industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France, et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes les marques de fabrique de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevet et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus. Elle peut prendre toutes les participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet. Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque que forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

2.1.8 Exercice social

L'exercice social de Casino, Guichard-Perrachon commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR

2.2.1 Capital social

Au 13 décembre 2016, le capital social de Casino, Guichard-Perrachon s'élevait à 169 825 403,88 euros.

Son capital était divisé en 110 996 996 actions ordinaires.

Les actions de Casino, Guichard-Perrachon sont admises aux négociations sur le marché

réglementé Euronext Paris.

2.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur

Au 30 novembre 2016, le capital social et les droits de vote de l'Initiateur sont répartis comme suit :

Actionnaires	Capital (%)	Droits de vote (%)
Groupe Rallye³	50,389%	63,838%
Descendants G. Guichard	0,904%	1,241%
Groupe CNP	0,965%	1,327%
PEE salariés Casino	1,015%	1,370%
Auto-détention / Auto-contrôle	1,481%	0,000%
Public	45,245%	32,225%
Total	100%	100%

2.2.3 Cession et transmission d'action

Les cessions et transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur. Les cessions d'actions sont libres.

2.2.4 Droits et obligations attachés aux actions

L'ensemble du capital social de Casino, Guichard-Perrachon est composé d'actions ordinaires qui disposent des mêmes droits financiers et politiques.

Les actionnaires ne sont tenus, même à l'égard des tiers, que jusqu'à concurrence du montant de leurs apports ; au-delà ils ne peuvent être soumis à aucun appel de fonds.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

2.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTRÔLE DE L'INITIATEUR

2.3.1 Direction et conseil d'administration de l'Initiateur

(i) Direction Générale

La direction générale de l'Initiateur est assurée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(ii) Conseil d'administration

³ Non compris le contrat Equity Swap conclu par la société Rallye SA (dénouable au plus tard le 31 juillet 2018) portant sur 840 495 actions (représentant 0,76% capital) et prévoyant la possibilité d'une livraison physique des actions

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs et deux censeurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri – Président-Directeur Général
- Madame Nathalie Andrieux – Administratrice indépendante
- Monsieur Didier Carlier – Représentant permanent de la société Euris
- Madame Diane Coliche – Représentant permanent de la société Matignon Diderot
- Monsieur Jacques Dumas – Représentant permanent de la société Cobivia
- Lady Sylvia Jay – Administratrice indépendante
- Monsieur Didier Levêque – Représentant permanent de la société Foncière Euris
- Madame Catherine Lucet – Administratrice indépendante
- Monsieur Gérald de Roquemaurel – Administrateur indépendant
- Monsieur David de Rothschild - Administrateur
- Monsieur Frédéric Saint-Geours – Administrateur indépendant / Administrateur référent
- Monsieur Michel Savart – Représentant permanent de la société Finatis
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing - Censeur
- Monsieur Gilles Pinoncély – Censeur.

Ces administrateurs et censeurs sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(iii) Comités

Trois comités ont été mis en place au sein du Conseil d'administration :

Un comité d'audit chargé de :

- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et de toute opération, de tout fait ou évènement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou ses filiales en termes d'engagement et/ou de risques. En particulier :
- il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- il assure le suivi et examine les modalités du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes,
- il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- il prend connaissance régulièrement des travaux réalisés par le pôle Contrôle Interne Groupe et des missions d'audit réalisées dans l'ensemble des filiales du groupe par la direction de l'Audit Interne Groupe.
- l'organisation de la procédure de sélection des commissaires aux comptes et l'examen de leur indépendance,
- l'examen préalable des conventions avec les parties liées, en application de la charte spécifique adoptée début 2015.

Le comité d'audit se compose de Catherine Lucet (Présidente – membre indépendant), Frédéric Saint-Geours (membre indépendant) et Gérard de Roquemaurel (membre indépendant).

Un comité des nominations et des rémunérations chargé de :

- en matière de nomination :
 - de la procédure de sélection et de nomination de nouveaux administrateurs ou de renouvellement de mandat,
 - du choix des administrateurs nommés ou renouvelés comme membre des Comités spécialisés du Conseil,
 - de l'évaluation périodique de l'indépendance des administrateurs (sur la base des critères retenus par le Comité de Gouvernance),
 - du plan de développement humain et de succession dont il prendrait connaissance.
- en matière de rémunération :
 - de la détermination de la rémunération des dirigeants,
 - de la répartition des jetons de présence,
 - de la revue des projets de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions,
 - de l'examen de la politique d'égalité professionnelle hommes/femmes en vue du débat annuel du Conseil (prévu par l'article L.225-37-1 du Code de commerce).
- en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, de l'examen du rapport annuel soumis au Conseil d'Administration et présenté aux actionnaires.

Le comité des nominations et des rémunérations se compose de Gérard de Roquemaurel (Président - membre indépendant), Nathalie Andrieux (membre indépendant) et Jacques Dumas (représentant permanent de la société Cobivia).

Un comité de gouvernance chargé de :

- la mise en place et l'application des règles et des meilleures pratiques de gouvernance au sein du groupe ainsi que le suivi des évolutions de la réglementation en la matière, et notamment :
- l'élaboration, l'actualisation et la revue du règlement intérieur et des chartes (chartes des comités, charte sur les conventions avec les parties liées ou autres),
- l'examen et le suivi de l'évolution des règles et pratiques de gouvernement d'entreprise,
- le suivi des pratiques appliquées en matière de gouvernance par les filiales du Groupe et l'examen de leur cohérence avec celles en vigueur au sein de la Société,
- l'examen du projet de rapport du Président du Conseil d'Administration sur la partie dédiée au gouvernement d'entreprise.
- l'élaboration et le suivi des sujets relatifs à la déontologie applicable aux administrateurs,
- la fixation des modalités et de la mise en œuvre de l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil,

- l'évaluation de la structure, la taille et la composition du Conseil et de ses Comités (s'agissant de la présence d'administrateurs indépendants, sur la base de l'évaluation périodique du Comité des Nominations et Rémunérations). Le Comité de Gouvernance formule des recommandations en matière de composition du Conseil et des Comités,
- la gestion des conflits d'intérêts (le Comité de Gouvernance peut se saisir de toute question exceptionnelle qui ferait naître un conflit d'intérêt au sein du Conseil),
- l'examen régulier de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) du Groupe, en coordination avec le Comité des nominations et des rémunérations qui est appelé à examiner le rapport annuel sur la RSE.

Le comité de gouvernance se compose de Frédéric Saint-Geours (Président – Administrateur Référent indépendant), Lady Sylvia Jay (membre indépendant) et David de Rothschild.

Sous l'autorité du Président-directeur général, le **Comité exécutif** assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration. Le comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri – Président-directeur général ;
- Hervé Daudin – Directeur des Activités marchandises et Président d'EMC Distribution ;
- Yves Desjacques – Directeur des Ressources Humaines ;
- Carlos Mario Giraldo Moreno – Président de Grupo Éxito (Colombie) ;
- Antoine Giscard-d'Estaing – Directeur financier ;
- Ronaldo Iabrudi – Directeur général de GPA (Brésil) ;
- Julien Lagubeau – Directeur général adjoint en charge des opérations et Secrétaire du Comité Exécutif ;
- Jean-Paul Mochet - Directeur général de Franprix et de la Proximité ;
- Tina Schuler - Directrice générale de Leader Price et de Casino Supermarchés ;
- Régis Schultz - Président de Monoprix ;
- Arnaud Strasser - Directeur du Développement et des Participations ;
- Gérard Walter - Directeur général exécutif de Géant Casino.

2.3.2 **Commissaires aux comptes et collège des commissaires aux comptes**

L'assemblée générale du 13 mai 2016 a renouvelé pour une durée de six exercices *Ernst & Young et Autres* et *Deloitte & Associés* en qualité de commissaires aux comptes et *Auditex* et *Beas* ont été renouvelés dans leur mandat de commissaire aux comptes suppléant.

2.4 **ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 30 NOVEMBRE 2016**

L'organigramme simplifié ci-dessous donne une image de l'organisation fonctionnelle du groupe Casino.

Casino, Guichard-Perrachon

% de contrôle / % d'intérêt

EUROPE

	100% / 100%	100% / 100%	100% / 100%	100% / 100%	100% / 100%
France	Distribution Casino France	Olenydis (Casino Express)	Codim 2	Casino Carburants	Floréal
	100% / 100%	100% / 100%	100% / 100%	100% / 100%	100% / 66,96%
	Franprix Leader Price Holding	Monoprix	Naturalia France	E-Trend (Mon Showroom)	Cdiscount
	100% / 100%	100% / 100%	100% / 100%		
	Casino Restauration	Restauration Collective Casino	St Once		
	100% / 100%	100% / 100%	100% / 100%	96,28% / 96,28%	40,16% / 40,27%
Luxembourg	L'Immobilière Groupe Casino	Sudéco	Plouescadis	GreenYellow	Mercialys
	100% / 100%	100% / 100%	50% / 50%	50% / 50%	50% / 50%
	Casino Agro	Geimex	Banque du Groupe Casino	Incaa	Mano-A
Pays-Bas	100% / 100%				
	Casino Re			100% / 100%	
	91,42% / 66,85%				
Pays-Bas	Cnova		Pologne	Mayland Real Estate	

Amérique Latine et Centrale

	100% / 55,30%			
Argentine	Libertad SA			
	99,9% / 33,21%	62,6% / 14,39%	100% / 14,39%	100% / 96,28%
Brésil	Compania Brasileira de Distribuição	Via Varejo	Cnova Comercio Electronico	GreenYellow do Brasil Energia e Servicos
	55,30% / 55,30%	100% / 61,19%	100% / 96,28%	
Colombie	Almacenes Exito S.A.	Cdiscount Colombia	GreenYellow Energia de Colombia	
	100% / 55,30%	75,10% / 34,56%		
Uruguay	Devoto Hermanos SA	Grupo Disco del Uruguay		

Océan Indien

	100% / 100%		100% / 100%
Ile de la Réunion	Vindemia Group	Ile Maurice	Sodimar
	100% / 71,44%		100% / 100%
Mayotte	B.D.M.	Madagascar	S.2.M.

Sociétés cotées Sociétés cotées

2.5 EVÈNEMENTS RECENTS ET LITIGES SIGNIFICATIFS

A la connaissance de Casino, il n'existe aucun litige qui pourrait avoir un impact significatif sur le groupe.

2.5.1 *Eléments liés à l'Offre présentée par Casino sur les actions Cnova*

Modalités de financement

L'Initiateur estime à environ 196 582 765,50 USD maximum, soit 188 405 947,38 euros maximum au taux de change Euro/USD de 1,0434 relevé sur l'index WM/Reuters au 21 décembre 2016 à 17 heures (heure de Paris), le montant total maximum de fonds nécessaires pour l'acquisition des actions dans le cadre des Offres, à l'exclusion de tous les frais liés à l'opération. Casino disposera des ressources suffisantes pour réaliser l'acquisition des actions selon les modalités prévues dans les Offres.

Frais liés à l'opération

Le montant global des frais engagés par l'Initiateur dans le cadre des Offres, y compris les honoraires, commissions et frais des conseillers financiers, conseils juridiques, experts et autres consultants et les frais de communication est estimé à environ 7,6 millions d'euros.

Incidence de l'Offre sur le goodwill et les résultats de l'Initiateur

L'Offre n'aura aucune incidence sur le *goodwill* enregistré dans les comptes de Casino, qui consolide Cnova à 66,85%. Si le prix payé dans le cadre de l'Offre venait à être supérieur ou inférieur à la valeur comptable des intérêts minoritaires de Cnova dans les comptes de Casino, la différence serait soldée dans les capitaux propres et n'affecterait pas le compte de résultats.

2.6 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.6.1 *Informations financières sélectionnées*

Le tableau ci-après regroupe les chiffres-clés du groupe Casino au premier semestre 2016 :

Chiffres clés publiés - Groupe Casino					
M€	FY		S1		
	2014	2015	S1 2015 publié	S1 2015 retraité*	S1 2016
Chiffre d'affaires consolidé	48 493	46 145	23 668	21 581	19 673
EBITDA	3 191	2 343	994	801	670
Résultat Opérationnel Courant	2 231	1 446	521	388	317
Résultat Net Normalisé Part du Groupe	566	412	63	6	-3
Dette financière nette consolidée	-5 733	-6 073**	-8 512	-8 438**	-6 343
Dette financière nette Casino en France***	-7 598	-6 081**	-8 487	-8 482**	-4 027

* Retraité de la cession des activités en Asie

** Dette après reclassement des dettes de puts en passifs financiers et incluant les actifs nets dont la vente a été décidée durant l'exercice 2015

Le Groupe a revu fin 2015 la définition de la dette financière nette au regard principalement des actifs nets destinés à être vendus en relation avec son plan de désendettement et des dettes de « Puts minoritaires ». La DFN 2014 et au 30 juin 2015 a été retraitée suivant cette nouvelle définition

*** Périmètre : Casino Guichard Perrachon société mère, activités françaises et holdings détenus à 100 %

Dette financière de Casino en France 2014 au périmètre 2015 et S1 2015 au périmètre S1 2016

2.6.2 *Etats financiers*

Le document de référence incluant les derniers états financiers consolidés annuels et le rapport financier semestriel incluant les derniers comptes semestriels de l'Initiateur sont incorporés par référence dans le présent document. Ils sont disponibles sur le site internet de l'Initiateur depuis le 20 avril 2016 et le 29 juillet 2016 :

- Document de référence 2015 :

https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/06/CASINO_DRF_2015_MEL.pdf

- Rapport financier semestriel 2016 :

<https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Rapport-financier-S1-2016.pdf>

Le communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2016 est également disponible sur le site internet de l'Initiateur depuis le 13 octobre 2016 :

<https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/10/2016-13-10-CP-Chiffre-daffaires-T3-2016.pdf>

2.7 **DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR**

Casino est la société-mère du groupe Casino aujourd'hui acteur majeur du commerce alimentaire en France et à l'international.

Multiformat, le groupe Casino gère au 31 décembre 2015 un parc de 14 568 magasins implantés en France et à l'international et répartis comme suit à date:

- En France, le groupe Casino exploite 10 627 magasins sous les enseignes Hypermarchés Géant Casino, Supermarchés Casino, Casino Shop, Vival, Spar, Monoprix, Franprix et Leader Price, le tout représentant une part de marché de 11,5% ;
- A l'international, après la cession de ses activités au Vietnam et en Thaïlande, le groupe Casino est désormais présent et exploite 3 941 magasins dans 4 pays : Brésil, Colombie, Argentine et Uruguay.

Au-delà de sa structure multiformat, en particulier avec des enseignes de proximité et de discount et multicanal, avec une activité de commerce en ligne sous enseigne Cdiscount exploitée par une société contrôlée par Cnova, le déploiement également une stratégie de différenciation de ses enseignes destinée à répondre aux nouvelles attentes de ses clients. Le groupe Casino emploie environ 325 820⁴ salariés.

La description complète des principales activités du groupe contrôlé par Casino, Guichard-Perrachon figure en pages 48 à 62 du Rapport d'activité et des performances sociétales et environnementales 2015.

3 **Autres communiqués de presse et informations significatifs diffusés depuis la publication des résultats semestriels**

Les autres communiqués de presse diffusés depuis la publication des résultats semestriels (dont les liens internet sont intégrés ci-dessous) sont disponibles sur le site Internet de l'initiateur sous la rubrique « Communiqués de presse ».

⁴ Effectif inscrit au 31.12.2015 – Temps complet/partiel – Activité intégrée uniquement.

Les autres communiqués de presse et informations significatifs diffusés par l’Initiateur sont les suivants :

1 ^{er} août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 1 ^{er} août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2009/02/Operations-sur-actions-propres-du-01-08-2016.pdf
2 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 2 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-02-08-2016-Communique-Site_.pdf
3 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 3 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-03-08-2016-Communique-Site_.pdf
4 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 4 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-04-08-2016-Communique-Site_.pdf
5 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 5 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2009/02/Operations-sur-actions-propres-du-05-08-2016-Communique-Site_.pdf
8 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 8 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2009/02/Operations-sur-actions-propres-du-08-08-2016-Communique-Site_.pdf
9 août 2016	Confirmation du projet de lancement d’une offre publique d’achat sur les actions ordinaires de Cnova N.V. par le Groupe Casino https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/CGP-press-release-French-version-08.08.2016.pdf
9 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 9 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2009/02/Operations-sur-actions-propres-du-09-08-2016-Communique-Site_.pdf
10 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 10 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2009/02/Operations-sur-actions-propres-du-10-08-2016-Communique-Site_.pdf
11 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 11 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-11-08-2016-Communique-Site_.pdf
12 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 12 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-12-08-2016-Communique-Site_.pdf
16 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 15 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-15-08-2016-Communique-Site.pdf
16 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 16 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-16-08-2016-Communique-Site.pdf
18 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 17 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-17-08-2016-Communique-Site.pdf

19 août 2016	content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-17-08-2016-Communique-Site.pdf Régis SCHULTZ rejoint le Groupe Casino pour y être nommé Président de Monoprix https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Nomination-Regis-Schultz-Monoprix-VDEF-FR.pdf
19 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 18 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-18-08-2016-Communique-Site.pdf
19 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 19 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-19-08-2016-Communique-Site.pdf
22 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 22 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-22-08-2016.pdf
23 août 2016	Cnova N.V. dépose un Transaction Statement (formulaire 13E-3) auprès de la Securities and Exchange Commission https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/2016-08-23-Schedule-13E-3-FRA.pdf
23 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 23 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-23-08-2016-Communique-Site.pdf
24 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 24 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-24-08-2016-Communique-Site.pdf
25 août 2016	Communiqué relatif aux achats d’actions du 25 août 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-25-08-2016-Communique-Site.pdf
30 août 2016	Vincent Rebillard est nommé Directeur général exécutif de la Branche Proximité Casino https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/08/Operations-sur-actions-propres-du-23-08-2016-Communique-Site.pdf
31 août 2016	Le groupe Casino rejoint l’Open agrifood ! https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/09/cp-Open-agrifood-31082016.pdf
19 septembre 2016	Le Groupe Conforama et le Groupe Casino annoncent la création d’une centrale d’achats non alimentaire commune, opérationnelle pour les négociations commerciales 2017 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/09/CP-FR-Conforama-Casino-092016.pdf
20 septembre 2016	Lancement d’une offre de rachat obligataire https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/09/2016-20-09-CP-Lancement-d-une-offre-de-rachat-obligataire.pdf
28 septembre 2016	Succès de l’offre de rachat obligataire pour un montant total de 333 M€ https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/09/28-09-2016-CP-Succes-de-loffre-de-rachat-obligataire.pdf

29 septembre 2016	Le Label Diversité attribué une nouvelle fois au groupe Casino https://www.groupe-casino.fr/fr/communiqu%C3%A9/le-label-diversite-attribue-une-nouvelle-fois-au-groupe-casino/
29 septembre 2016	Le groupe Casino se mobilise en faveur des Aidants en partenariat avec l'AG2R La Mondiale https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/09/CP-Le-groupe-Casino-se-mobilise-en-faveur-des-Aidants-en-partenariat-avec-l-AG2R-Septembre2016.pdf
13 octobre 2016	Chiffre d'affaires – T3 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/10/2016-13-10-CP-Chiffre-daffaires-T3-2016.pdf
26 octobre 2016	Communiqué relatif aux achats d'actions du 17 octobre 2016 https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/10/Operations-sur-actions-propres-du-17-10-2016.pdf
4 novembre 2016	Monoprix organise ce jour une journée pour les analystes financiers et les investisseurs https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/11/04-11-2016-CP-Journee-investisseurs-Monoprix.pdf
23 novembre 2016	Cession de Via Varejo https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/11/2016-23-11-CP-Cession-Via-Varejo.pdf
30 novembre 2016	Le Groupe Conforama et le Groupe Casino renforcent et étendent leur alliance aux achats, grâce à une centrale internationale commune https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/11/CP-Casino-et-Conforama-etendent-leur-alliance-aux-achats-novembre2016.pdf
6 décembre 2016	Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société Cnova N.V. initiée par Casino, Guichard-Perrachon https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/12/20161206-CASINO_FR_communique-norme-depot-du-projet-de-note-d_information.pdf
13 décembre 2016	Cdiscount Cloud : un nouveau service de stockage en ligne https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/12/Cdiscount-Cloud-Communique-de-presse.pdf
15 décembre 2016	La FEEF et le groupe Casino signent une charte en faveur des PME https://www.groupe-casino.fr/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/12/CP-La-FEEF-et-le-groupe-Casino-signent-une-charte-en-faveur-des-PME-dec2016.pdf

4 PERSONNES RESPONSABLES

4.1 NOM ET FONCTIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CASINO

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur Général

4.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CASINO

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 décembre 2016 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'Instruction de l'AMF n°2006-07 (telle que modifiée), dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Jean-Charles Naouri
Président-Directeur Général